

Remaniement de la carte électorale—Suspension

problème en le reportant. Si le gouvernement veut réellement agir à propos de ces trois petites questions portant sur la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, il peut le faire en une semaine et même moins. J'ai déjà vu présenter des bills et les faire passer par toutes les étapes en un seul jour. Faut-il 18 mois pour résoudre une petite difficulté de ce genre? Certainement pas. Ces problèmes ne sont pas tellement grands. Les députés qui ont pris la parole au cours du débat sur la deuxième lecture les ont expliquées en détail. Ils en ont parlé au caucus et ils en ont discuté avec d'autres dans les couloirs. Il ne nous faut donc pas 18 mois pour résoudre ces problèmes.

Pour que le bill C-208 se justifie, il faut que le gouvernement désire présenter des propositions concrètes pour régler les trois problèmes dont j'ai parlé. Cela pourrait se faire assez rapidement si le gouvernement voulait vraiment agir. La vérité est probablement que le gouvernement ne veut rien faire; nous le verrons à la manière dont mon amendement sera traité. Il a l'intention de laisser la révision des limites des circonscriptions électorales en suspens jusqu'en 1975. Il ne veut pas résoudre les problèmes relatifs à la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Il ne veut rien faire du tout.

M. Stewart (Cochrane): Nous le forcerons à agir.

M. Blenkarn: Les députés d'en face disent qu'ils le forceront à agir. Le gouvernement n'a rien fait du tout dans de nombreux autres secteurs. Il n'a rien fait pour enrayer l'inflation et la hausse du coût de la vie. Ils ne pensent pas que le gouvernement fera quelque chose à ce sujet, n'est-ce pas? Il n'a pas l'intention de proposer la représentation selon le nombre d'habitants, de régler le problème de la représentation provinciale minimale. Il ne veut pas s'inquiéter du problème des lacunes et adopter une attitude intransigeante envers la Commission de révision et dire: «Respectez l'article 13 de la loi». Si le gouvernement voulait agir, il ne faudrait pas 18 mois. D'ici le 1^{er} juillet 1974, nous devrions certainement recevoir des propositions du gouvernement si ce dernier a réellement l'intention d'intervenir à cet égard. Nous n'avons pas besoin d'attendre jusqu'en 1975.

Laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur, en quoi consiste le problème. La Commission a beaucoup travaillé. Elle a tenu des audiences partout au Canada. Elle a demandé aux gens de préparer des mémoires et d'assister aux audiences. Elle a préparé un très grand nombre de cartes et les a envoyées aux membres. Maintenant on lui dit d'arrêter le travail, d'arrêter l'horloge. Pourquoi faut-il tout laisser en suspens jusqu'en 1975? S'il faut vraiment arrêter l'horloge, il suffit largement de l'arrêter jusqu'en juillet 1974.

● (1600)

Une voix: Il n'y a aucun journaliste là-haut.

M. Blenkarn: Ces gens-là s'en moquent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Blenkarn: Ils parlent seulement à la tribune de la presse. Ils n'ont pas l'intention de discuter à la Chambre.

Nous pouvons nous montrer justes et honnêtes. Nous ne sommes pas obligés d'aller à l'encontre des principes démocratiques. Si nous le voulons, nous pouvons résoudre très rapidement le problème du remaniement de la carte électorale. Le gouvernement ne fera rien avant juillet 1974. Il n'a pas l'intention de le faire. Toutefois, si cette,

[M. Blenkarn.]

Commission se remet à l'œuvre en juillet, elle peut probablement terminer son travail d'ici la fin octobre 1974. Il faut six mois pour s'organiser dans notre pays.

Les gens d'ici n'aiment pas qu'il y ait des élections en décembre, en janvier, en février ni en mars car il fait trop froid et il est difficile de circuler. Si la Commission finissait son travail en octobre 1974, nous pourrions avoir des élections selon les nouvelles limites électorales au printemps de 1975. Toutefois, si nous adoptons ce bill tel qu'il est et si nous ne nous remettons pas au travail avant le 1^{er} janvier 1975, nous ne pourrions pas avoir d'élections selon les nouvelles limites avant 1976. Cela prendrait donc beaucoup de temps avant que la Chambre ne soit représentée selon le nombre d'habitants.

En temps normal, il n'y a pas d'élections en juillet ou en août. Il fait trop chaud. Ce n'est pas le temps de faire de la politique car il fait chaud et humide. Rien ne justifie d'attendre le 1^{er} janvier 1975, si ce n'est le désir du gouvernement actuel de se cramponner au pouvoir. Rien dans cette mesure législative n'oblige le gouvernement à créer un comité avant une certaine date ni n'oblige ce comité à présenter son rapport avant une certaine date. Il n'y a aucune limite de temps. C'est comme partout ailleurs. Si une chose est nécessaire dans 18 mois, on n'a pas besoin de commencer avant que 17 mois se soient écoulés.

A mon avis, 12 mois sont suffisants. On me dit qu'il n'y a pas tout à fait 12 mois, mais bien 12 mois moins 20 jours. Il s'agit d'une année parlementaire entière. Si le Parlement ne peut pas se mettre au travail et régler les trois petites questions qui ont été soulevées à bon droit au niveau du remaniement c'est parce que le gouvernement n'est pas intéressé. Il n'est pas sérieux. La population des régions en pleine croissance doit comprendre que le gouvernement ne croit pas à la représentation proportionnée à la population.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur si le député qui vient de parler était aussi intéressé qu'il le prétend à cette question, il se serait donné la peine de venir la semaine dernière aux réunions du comité alors que le bill était à l'étude. Il aurait alors entendu le témoignage du président du Conseil privé (M. MacEachen) dans la matinée et dans l'après-midi celui du commissaire à la représentation, M. Nelson Castonguay, qui a expliqué avec force détails la complexité de cette procédure. Il a donné des explications tellement claires et détaillées que tous les membres du comité qui, le matin, estimaient que cette question pouvait être réglée rapidement, ont admis avec lui que la limite de temps imposée par le bill était raisonnable et qu'il était raisonnable et sage de la préciser en ces termes.

Pourtant, le député de Peel-Sud (M. Blenkarn) préfère ne pas se laisser ennuyer par les faits. Il s'est abstenu d'assister aux réunions du comité. Il préfère venir à la Chambre faire des déclarations irréflechies comme celle qu'il vient de faire. Il prétend que le gouvernement ne veut rien faire. Il a présenté une motion bâclée qui n'est fondée sur aucun fait ni sur aucune connaissance de la complexité de cette question. S'il ne veut pas s'embarrasser des faits, il pourrait au moins donner quelque indication du genre de système qu'il pourrait bientôt produire et ainsi, peut-être, apporter une contribution constructive au présent débat. Il ne nous a pas dit quel genre de compromis il aimerait établir entre la superficie et la population.

Peut-être pourrait-il nous dire quelle formule certains de ses collègues de son parti préconisent pour résoudre ce dilemme dans le cas de certaines provinces qui perdront un certain nombre de sièges à la suite des mesures proposées.